



Madame Jacqueline GOURAULT Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales 20 avenue de Ségur 75700 PARIS SP 07

## Madame la Ministre,

Il y a quelques semaines, je vous interrogeais sur les intentions du Gouvernement s'agissant de l'évolution du dispositif des zones de revitalisation rurales, crée par le loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

Ce dispositif fiscal et social, qui permet de préserver l'attractivité des territoires ruraux confrontés à des désavantages conjoncturels (baisse générale de la population, déprise agricole...) ou structurels (isolement géographique), a su prouver son efficacité, notamment pour les créations ou reprises d'entreprise, ou l'installation de professionnels libéraux dans les communes concernées.

Or, ce dispositif doit prendre fin au 31 décembre 2020.

Ainsi, le projet de loi de finances pour 2021, actuellement en cours de finalisation, doit être l'occasion d'entamer une remise à plat du dispositif, sans doute par un meilleur ciblage, ainsi que par une réelle prise en compte des attentes des acteurs.

A cet égard, l'exclusion automatique du zonage de revitalisation rurale des communes membres d'une communauté d'agglomération, votée en 2015 puis suspendue depuis, me semble constituer une injustice flagrante, tant l'appartenance à une communauté d'agglomération ne constitue en aucun cas un gage spontané de développement rural, selon la nature des compétences et les moyens financiers de l'EPCI concerné.

Je vous demande par conséquent, alors que le Gouvernement s'est doté d'un agenda rural en 2019 et qu'une stratégie de relocalisation de nos industries sur le territoire semble se faire jour, mais aussi pour accompagner le développement massif du télétravail en France au profit des zones rurales, de veiller à ce que cette « géographie prioritaire » des campagnes françaises ne soit pas détricotée, et que les secteurs économiquement et démographiquement défavorisés, comme la partie sud du territoire du Grand Périgueux demeurent dans le dispositif.

Restant à votre disposition, je vous prie, madame la Ministre, de croire en l'expression de ma haute considération.

Le Président

Jacques Auzou